

## UN SCHÉMA NATIONAL DE L'ORIENTATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

La crise de banlieues a mis en évidence le désarroi de jeunes issus de quartiers où le retard scolaire et le taux de chômage accroissent la ségrégation et avivent la blessure des discriminations. La protestation contre le projet de contrat première embauche est venue principalement d'une autre population, celle des étudiants des universités, inquiets devant les difficultés d'insertion professionnelle dont les diplômes ne les préservent plus.

C'est pourquoi le Premier ministre a lancé la commission du débat national « De l'Université à l'emploi », dont les conclusions ont été rendues en novembre 2006. Plus généralement, c'est la relation entre l'école et les entreprises qui doit être développée.

La nomination par le Gouvernement, pour la première fois, en septembre 2006, d'un délégué interministériel à l'orientation placé sous l'autorité des ministres de l'Education nationale et du travail et de l'insertion professionnelle des jeunes s'inscrit dans la logique des mesures prises pour remédier au désarroi des jeunes affectés par le chômage, les difficultés d'intégration, et plus fondamentalement la crainte de l'avenir :

- plan d'urgence pour les banlieues venant renforcer le plan de cohésion sociale et l'aide à l'emploi des jeunes ;
- renforcement de l'éducation prioritaire ;
- mesures d'égalité des chances, grande cause nationale en 2006, comportant notamment l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur et la lutte contre les discriminations (priorité du président de la République dès 2005, avec création de la HALDE...).

**Le schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes que le délégué a été chargé d'élaborer est ainsi au cœur de deux enjeux constamment réaffirmés par le Premier ministre : l'emploi des jeunes et l'égalité des chances.**

### 1) L'emploi des jeunes

L'élévation du niveau général des formations est nécessaire mais ne suffit pas pour réduire le chômage des jeunes.

Tout d'abord, il faut atteindre l'objectif de 50% d'une génération titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, objectif fixé pour les besoins d'une « économie de la connaissance » : aujourd'hui, 70% d'une génération parvient au baccalauréat (niveau IV) et seuls 38% obtient un diplôme de l'enseignement supérieur.

Il faut également résoudre le grave problème posé par les nombreuses sorties sans aucune qualification, ainsi que les nombreux échecs ou impasses dans certaines filières aboutissant à des diplômes sans débouchés, alors que des centaines de milliers d'

**emplois ne sont pas pourvus: il faut rapprocher la formation de l'emploi.**

### 2) L'égalité des chances

Ce combat est primordial pour notre société, où l'accès à l'enseignement supérieur, la réussite scolaire en général, restent largement déterminés par l'origine sociale ou culturelle.

Un enfant de cadre a deux fois plus de chances d'accéder à l'enseignement supérieur qu'un enfant d'ouvrier (80% contre 40%). Cet écart, est resté constant depuis 20 ans. Elargir la base sociale des filières d'excellence, comme cela a pu se faire dans les années soixante et soixante-dix est un enjeu de l'orientation. A l'opposé, l'échec scolaire pèse davantage sur les jeunes d'origine étrangère : si 15% des enfants de parents nés en France sont sortis en 2005 de formation initiale sans qualification, ils sont 34% dans le cas d'enfants de parents nés en Afrique du Nord, 38% en Afrique noire, 50% en Turquie ou au moyen-orient.

**L'orientation doit combattre bien des stéréotypes et préjugés qui, avec le déficit d'information pèsent sur les choix respectifs des garçons et des filles, gênent les handicapés, bloquent la perméabilité sociale.**

S'il appelle à une meilleure adéquation des formations à l'emploi, qui ne peut être totale en raison de l'évolution rapide des métiers, le schéma national respecte **le principe du libre choix qui prévaut, notamment pour l'accès aux études supérieures après le baccalauréat.** Pour autant la condition de cette liberté de choix est de disposer des informations claires sur les exigences des formations et sur leurs débouchés professionnels, faute de quoi le système d'orientation est source d'inégalités pour les plus mal informés.

Le schéma national invite d'urgence à élargir la connaissance des métiers pour susciter des vocations, donner des envies, pour que **des possibilités réelles de poursuite d'études ou d'insertion soient acquises à la fin de l'enseignement obligatoire.**

**Le schéma national s'organise en quatre axes qui dessinent le service public de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes:**

- **1) une orientation continue et personnalisée pour qualifier tous les jeunes;**

Cela passe par une découverte des métiers dès le collège pour ouvrir des horizons à tous les élèves quel que soit leur milieu social, susciter des ambitions, combattre les stéréotypes et préjugés, et donner un sens à des études que trop d'enfants abandonnent avant d'avoir obtenu la moindre qualification. C'est pour cela que le schéma préconise, à l'enseignement optionnel introduit en 2005, une généralisation de l'enseignement de découverte professionnelle de 2h par semaine en troisième.

Une telle mesure renforcera la portée des entretiens individuels lancés cette année par le ministre de l'éducation nationale. Ces entretiens, conduits notamment par les professeurs principaux avec l'aide des conseillers d'orientation et en associant les parents, permettront, notamment au début de la classe de troisième de motiver les élèves et de mieux préparer leurs choix à la sortie du collège vers des filières dont aucune n'est à négliger : voies générales, voies professionnelles, apprentissage qui peut se pratiquer à tous niveaux.

Ces entretiens individuels devraient être effectués également en lycée, d'une part au début de la formation de CAP BEP où les abandons d'étude sont très préjudiciables, d'autre part en première afin de mieux préparer la transition vers l'enseignement supérieur.

- **2) une orientation active vers l'enseignement supérieur préparant à l'emploi ;**

Eviter les erreurs d'appréciation et les impasses après le bac nécessite une vraie préparation. Cela passe par une clarification des modalités d'accès à toutes les filières de formation, et des contacts préalables avec les universités pour que les étudiants peu informés s'orientent en connaissance de cause. Tel est l'enjeu de du dossier unique de candidatures à l'enseignement supérieur (classes préparatoires, IUT, BTS, universités...) qu'il est prévu de généraliser d'ici 3 ans à l'ensemble des académies, et qui comprend « orientation active » lancée cette année avec des universités volontaires.

Ce suivi du dossier unique au cours de la première année qui suit le baccalauréat facilitera l'accompagnement des nouveaux étudiants souvent livrés à eux-mêmes, permettra des réorientations grâce à une coordination des offres de places vacantes au niveau régional, et contribuera à faire de cette année marquée par trop d'échecs une année utile.

Plus fondamentalement la professionnalisation des études supérieures est une condition pour faciliter l'emploi des jeunes. Une réforme du contenu de la Licence est à l'étude. Il est préconisé dans le cadre du schéma que toutes les licences comprennent un enseignement d'outils professionnalisants de base (informatique, langues, connaissance des marchés de l'emploi, initiation au monde de l'entreprise). Cette évolution est parfaitement compatible avec la double vocation de la licence : étape dans un cursus d'études longues (licence-mastère-doctorat) et, en même temps, reconnaissance d'une aptitude à exercer une activité. Cette évolution donnera en outre aux étudiants de licence générale la capacité à passer en Licence professionnelle tout comme le font aujourd'hui nombre de titulaires de DUT ou de BTS, grâce à des modules professionnels.

Le rapprochement universités -entreprises sera facilité par la mise en place de comités mixtes consultés sur le contenu des diplômes et les conditions d'insertion professionnelle. Ce rapprochement appelle à développer dans les universités, au sein de véritables directions, les fonctions d'orientation et d'insertion, de gestion des stages et d'observatoire de la vie étudiante.

Il est en effet essentiel que les universités connaissent et fassent connaître aux futurs étudiants le devenir professionnel de leurs diplômés. C'est une donnée qui au demeurant intéresse tous les partenaires de l'enseignement : enseignants, collectivités, régions notamment, partenaires sociaux et organisations professionnelles.

3) En effet il ne peut y avoir de service public de l'orientation qu'avec **une coordination nationale, régionale et locale forte, pour l'information, l'orientation et l'insertion**

Dans un pays qui a fait le choix d'une éducation nationale, soucieux d'égalité des territoires et de mobilité des jeunes y compris dans le cadre européen, les conditions sont réunies pour une coordination avec les collectivités locales, notamment les régions en charge de la formation professionnelle et soucieuses de répondre aux besoins de l'économie par des formations adaptées.

C'est pourquoi il est préconisé que les comités de coordination régionaux mis en place pour la formation professionnelle examinent également la mise en œuvre des politiques d'insertion et d'orientation, sachant que de

nombreuses formules de coopération se sont déjà concrétisées entre Etat et régions par exemple pour l'information sur les formations et les métiers.

Au plan local, à l'échelle des bassins d'emploi, la coordination opérationnelle des nombreux acteurs de l'information et de l'insertion doit s'effectuer dans le cadre du service public local de l'emploi, en utilisant tout le potentiel offert par les missions locales et les maisons de l'emploi.

Les conseillers d'orientation de l'éducation nationale, présents à la fois dans les établissements et dans les centres d'information et d'orientation peuvent jouer un rôle déterminant pour aider à renforcer les relations entre l'éducation nationale et son environnement professionnel. Il est préconisé que ce rôle soit renforcé.

**Une bonne information doit être coordonnée, fiable, accessible, et intégrer des éléments prévisionnels.** Le rôle de l'Etat est complémentaire de celui des collectivités territoriales à cet égard, grâce à l'édification de portails d'information nationale rapprochant le système d'information sur les formations initiales et celui sur les métiers. Tel est l'enjeu du rapprochement du portail « orientation & formation » du centre inffo avec le concours de l'ONISEP et du « portail Etudiant ».

Au delà de la nécessaire validité de l'information, qu'il faut personnaliser, le schéma veille à **donner toute leur place aux modalités de la formation en alternance ainsi qu'à la possibilité, tout au long de la vie, de se former et de valider des acquis de l'expérience professionnelle.**

Ainsi l'orientation procèdera moins par couperets vécus négativement que par un travail continu d'information, d'éducation au choix et de mise à profit de toutes les voies de qualification, tout aussi important que le soutien scolaire.

**4) Une mobilisation de tous les acteurs est nécessaire :** celle de l'expérience des étudiants plus âgés, celle des enseignants, plus proches conseillers naturels pour l'orientation, celle des professionnels de l'orientation mieux ancrés dans un service public de l'insertion et de l'orientation, aidés par un système d'information performant, celle des entreprises.

**L'orientation est un enjeu aussi à l'échelle de l'Union Européenne :** dans le cadre de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Europe la société de la connaissance la plus dynamique d'ici à 2010, le Conseil et les représentants des gouvernements des Etats membres ont adopté une résolution commune relative au renforcement des politiques dans le domaine de l'orientation tout au long de la vie en Europe qui affirme notamment que :

-l'orientation doit permettre aux jeunes d'asseoir sur des bases solides leurs décisions en termes de formation et de carrière ;

-l'orientation tout au long de la vie contribue à la réalisation des objectifs que l'Union Européenne s'est fixés en matière de développement économique, d'efficacité du marché du travail, de mobilité professionnelle et géographique et de cohésion et d'équité sociale.

La France pourra contribuer à cet approfondissement dans le cadre de la présidence de l'Union qui lui échoit en 2008.